



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-173

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 14

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (11) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (14) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Marilynne ; BOURGEOIS Josette à CHATOT Patrick ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : ENFANCE – harmonisation du logiciel enfance et mise en place d'un portail famille sur les Accueils Collectifs de Mineurs

Rapporteur : Yannick CASSABOIS

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Précédemment à la fusion, chaque Communauté de communes possédait son propre logiciel sur la compétence enfance :

- Orgelet et Arinthod utilisent le logiciel « L & A »
- Clairvaux-les-Lacs utilise le logiciel NOE.

Par ailleurs, tous les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Emeraude utilisent ces logiciels de la même manière, à savoir :

- Inscriptions des enfants,
- Gestion des activités (périscolaire, extrascolaire, TAP, ...)
- Pointage des enfants présents, absents excusés, non excusés...
- Facturation tous les mois avec possibilité de prélèvements,
- Statistiques et bilans CAF.

Lors des Comités de Pilotage réalisés au cours de l'année 2019, la question d'étendre la fonction du logiciel enfance vers un portail famille s'est très vite posée, les élus se positionnant favorablement au déploiement d'un tel outil.

La mise en place de celui-ci doit permettre à terme :

- **Pour les familles :**
 - o Possibilité d'inscrire son enfant en ligne 24h/24,
 - o Transmission des documents sur la plateforme,
 - o Paiement des factures en lignes (à l'inscription ou après service fait) avec possibilité de mettre en place le prélèvement automatique,
 - o Moins de contraintes d'inscription.
 - o
- **Pour les directeurs ACM :**
 - o Gestion des inscriptions en ligne avec possibilité de paramétrer les effectifs maximums et plus besoin de rentrer les inscriptions à la main dans le logiciel,
 - o Mise en place de tablettes pour la gestion des présences et ainsi arrêter la gestion manuelle,

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_173_2021-DE

- o Facturation simplifiée,
- o Gain de temps et confort de travail.

Pour ce faire, une consultation a été lancée afin d'acquérir un logiciel répondant aux besoins des Accueils Collectifs de Mineurs. Il est proposé de retenir l'offre de L & A pour un montant de 21 589 euros HT.

Pour l'acquisition de ce logiciel, Terre d'Emeraude Communauté peut prétendre à une subvention de la CAF.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 01 décembre 2021 a émis unavis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de financement de l'opération relatif à l'acquisition du logiciel :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Achat du logiciel L & A	14 839€	CAF	15 112,30€	70%
Formations	6 750€	Terre d'Emeraude Communauté	6 476,70 €	30%
Total des dépenses	21 589€	Total des dépenses	21 589 €	100 %

DE SOLLICITER la CAF pour l'attribution de la subvention à hauteur de 70% selon le plan de financement ci-dessus,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 20 et 011.

DE PRENDRE EN CHARGE la part non couverte par les subventions au titre de l'autofinancement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,



Le Président

